



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E65196

VALABLE JUSQU'AU 09/02/2024

ÉDITÉ LE 10/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/05/1999
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 24/10/2013
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT MALO b423343912

Siret : 423 343 912 00048
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 00 34456-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 294623

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 294623

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2022

Raison sociale : DESRUES GUINARD ET ASSOCIES

12 RUE DU DR JEAN THIBOUMERY
ZAC DES FOUGERAIS
35400 ST MALO

Téléphone : 02 99 82 03 03
Portable :

Fax : 02 99 81 00 02

Site Internet :

E-mail : desruesplomberie@orange.fr

Responsabilité légale :
PHILIPPE GUINARD & ASSOCIES - PRÉSIDENT / GUINARD PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m² Mention RGE	28/01/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/01/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/04/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.